

Zeitschrift:	Revue historique vaudoise
Herausgeber:	Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band:	45 (1937)
Heft:	4
Artikel:	La reconnaissance populaire à la suite de l'affaire Louis-Napoléon
Autor:	Dolt, Gustave
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-35167

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La reconnaissance populaire à la suite de l'affaire Louis-Napoléon

Pages de journal inédites du Syndic J. J. Rigaud, 1838

Dans un précédent article, nous avions examiné rapidement les circonstances dans lesquelles MM. *Monnard* et *Rigaud* avaient pris position à l'occasion de l'affaire Louis-Napoléon, et nous avions cité deux lettres inédites de *Monnard* et *Laharpe*¹.

Aujourd'hui, sans revenir sur ce sujet connu et qui a fait l'objet de nombreux exposés, nous voulons voir quelle fut la répercussion de ce conflit une fois réglé, et les preuves d'attachement et de respect prodiguées à *Monnard* et *Rigaud* sous la forme de lettres, d'adresses ou de cadeaux.

Ce fut une grande joie pour la population de la Suisse et même parmi les Suisses de l'étranger (nous en avons deux exemples) de voir ce conflit si bien réglé et surtout l'honneur de la Suisse sain et sauf. Nous allons examiner quels furent ces témoignages d'estime et lire les principales adresses. Nous avons trouvé ces textes inédits dans le *Livre de Notes*² du syndic J. J. Rigaud, de Genève ; c'était un homme méticuleux qui annotait, recopiait, conservait tout ce qui avait trait à son activité politique.

Il est, croyons-nous, inutile d'insister sur le fait que les noms de Monnard et de Rigaud, les principaux ouvriers de cette heure difficile de notre histoire nationale, se trouvent unis dans ces adresses. Le syndic Rigaud avait toujours entretenu d'excellentes relations avec le professeur Monnard et on peut dire qu'en cette occasion les cantons de Vaud et de Genève, unis dans la même pensée de sauvegarde de l'honneur helvétique, ont sauvé le lien fédéral. Ces pétitions, où les deux noms figurent dans l'en-tête, étaient fort probablement envoyées en double aux deux hommes d'Etat. Nous ne citons pas les réponses personnelles de Rigaud qui n'intéressent pas le Canton de Vaud.

LETTRE DE LUCERNE

Voyons donc la première pièce. C'est une *Traduction d'une adresse (en langue allemande) A Messieurs le Président Monnard et le Syndic Rigaud, députés du Canton de Vaud et de Genève.*

« Très honorés Messieurs, chers Confédérés,

» Lorsque le Roi de France, réuni aux autres puissances de l'Europe, exigea de la Suisse qu'Elle bannît » un de ses citoyens, vous eûtes le courage dans l'Assemblée, qui depuis 1815 représente la Suisse, de ne consi- » dérer que l'honneur, le droit et l'indépendance de la » Nation, sans vous embarrasser des conséquences. Nos » pères ne connurent pas d'autre politique. C'est à elle » que la Suisse doit son existence et sa liberté.

» La proposition *Rigaud-Monnard* retentit dans toutes » les contrées de la Suisse. La confiance que vous avez » placée dans la nation n'a pas été trompée..

» A la vue des dangers de la Suisse, les 2/3 de sa popu-

» lation se déclarèrent inébranlables pour le maintien de
» ses droits ; et lorsque le danger devint plus imminent,
» les guerriers se préparèrent courageusement et sponta-
» nément ; ils se réunirent autour de la bannière de la
» patrie, et en avant d'eux les fils de Vaud et de Genève.

» Nous vous offrons les remerciements les plus vifs
» pour l'élan qu'a reçu par vous le patriotisme. Permet-
» tez-nous de vous exprimer le vœu et l'espérance de vous
» voir figurer dans le rang des hommes qui veulent faire
» disparaître les priviléges du Pacte et les remplacer par
» une représentation nationale.

» Les événements des temps modernes ont appris que
» l'honneur et l'indépendance ne sont défendus que par la
» nation et que les factions les mettent arrière d'elles.
» L'ami de la patrie ne trouve de garantie de ces biens
» précieux que lorsque la nation peut en décider elle-
» même.

» Si vous partagez ces vues, Excellent Patriote, nos
» braves et chers frères des Cantons de Vaud et de Ge-
» nève coopéreront à les réaliser avec un zèle tout patrio-
» tique.

» Recevez, chers Confédérés, l'assurance de notre con-
» sidération distinguée.

» Lucerne, le 14 octobre 1838.³ »

Suivent 51 signatures en tête desquelles étaient : Dr Casimir Pfyffer, Steiger, L. Siegwart-Muller, Sidler, conseiller d'Etat, Häflinger, conseiller fédéral, et Balthazard, conseiller d'Etat.

Cette adresse était accompagnée d'une lettre de M. Siegwart-Muller, de Lucerne, le 19 octobre 1838, dont voici les termes :

« Lucerne, le 19 octobre 1838.

» Très honoré Syndic,

» Le soussigné se fait honneur de vous transmettre
» l'adresse ci-incluse. Si le Grand Conseil eut été assem-
» blé, vous y auriez vu la signature de 61 membres qui
» votèrent le 18 septembre pour votre proposition. Mais
» dans la ville de Lucerne, on n'a pu rassembler que les
» signatures qui s'y trouvent.

» Recevez, très honoré Monsieur, etc.

» (signé) L. Siegwart-Müller.⁴ »

Le syndic Rigaud ajoutait après avoir copié l'adresse et la lettre :

« L'Adresse a été imprimée sur toutes les feuilles alle-
» mandes et traduite sur la feuille de la Suisse française. »
Ici, le syndic explique que M. Monnard et lui furent l'objet d'attaques. Et il ajoute : « Ma réponse et celle de
» M. Monnard ont paru traduites en allemand dans la
» Bundes-Zeitung et ont été retraduites en Français dans
» le Fédéral, Journal de Genève, etc.⁵ »

Quelques jours plus tard, une nouvelle adresse parvenait au syndic Rigaud. Voici sa teneur :

LETTRE DE LONDRES

« *Adresse A Monsieur Rigaud, ancien syndic et Député
» du Canton de Genève à la Diète de 1838.*

» *A Monsieur Monnard, ancien Président du Grand Con-
» seil et Député du Canton de Vaud à la Diète de 1838.*

» Londres, le 22 octobre 1838.

» Messieurs,

» Sur la nouvelle des dangers qui menaçaient l'indépen-
» dance de la patrie, les Suisses domiciliés à Londres

» s'étaient réunis pour concerter les moyens d'aider leur
» pays d'une manière aussi efficace que leur position le
» leur permettait.

» Avant que le dessein pût recevoir son exécution,
» l'heureuse nouvelle de la conclusion, si honorable pour
» la Suisse, des différents⁶ survenus avec le gouverne-
» ment français, rendit inutile toute mesure ultérieure ;
» mais les soussignés ont saisi avec empressement cette
» occasion de témoigner hautement toute leur estime et
» toute leur reconnaissance à deux concitoyens, dont la
» conduite honore leur pays.

» Le courage que vous avez déployé, Messieurs, dans
» ces circonstances difficiles et qui a trouvé un retentis-
» sement dans tous les cœurs suisses leur démontre que
» les sentiments qui animaient leurs ancêtres, dans les
» beaux temps de la Suisse existent encore.

» Voyant les dangers auxquels la patrie serait exposée
» si aucun des Députés à la Diète ne voulait donner
» l'exemple du dévouement, vous avez su, sans instruc-
» tions précises de vos cantons, mais comptant sur le dé-
» vouement de vos concitoyens, prendre sur vous l'im-
» mense responsabilité de montrer l'attitude courageuse
» et ferme, en même temps que modeste, qu'un petit pays
» attaqué doit prendre, s'il veut mettre à l'abri son hon-
» neur et son indépendance.

» Vous avez, Messieurs, par votre conduite à la Diète
» de 1838⁷, acquis des droits à la reconnaissance de tous
» les Suisses qui considèrent l'indépendance de leur patrie
» comme étant de beaucoup le plus précieux héritage de
» leurs ayeux.

» Les soussignés, en vous présentant ce foible tribut
» de leur estime et de leur reconnaissance, vous prient
» d'accepter le souvenir qui l'accompagne, souvenir offert

» spontanément par des compatriotes qui ne vous connais-
» sent que par les nombreux services que vous avez ren-
» dus à la patrie. Veuillez aussi accepter tous les vœux
» qu'ils font pour votre bonheur et celui de vos familles
» et agréer l'assurance de leur haute considération.⁸ »

Le syndic ajoutait au-dessous : « Signé par 108 Suisses
» domiciliés. N. B. Cette adresse a été imprimée sur les
» feuilles suisses. » La réponse que Rigaud fit à cette
adresse est datée du 12 novembre 1838. Au bas de
l'adresse il y avait ces mots concernant plus spécialement
le professeur Monnard : « Nous envoyons par le même
» courrier une copie de l'adresse à M. Monnard et nous
» prions un ami à Lausanne de la faire insérer dans le
» *Nouvelliste*. »⁹ En outre, accompagnant l'adresse, il y
avait une coupe¹⁰ portant des inscriptions et des emblê-
mes. Une lettre signée Jules Bordier était adressée à
M. D. M. Paccard afin de faire insérer l'adresse dans le
Fédéral et le *Journal de Genève*.

Le 3 novembre 1838, un grand banquet réunissait les
artilleurs vaudois et genevois au nombre de 800. Au des-
sert le colonel Dufour, l'ancien syndic Rieu, le syndic
Rigaud et le colonel Massé portèrent des toasts « expri-
» mant la reconnaissance de Genève pour le gouverne-
» ment et les milices du Canton de Vaud ».

A fin novembre 1838, le professeur Monnard reçut
ainsi que le syndic genevois, une adresse des Neuchâtel-
lois patriotes portant 1543 signatures et qui fut comme
les autres publiée par les journaux à la fin du même
mois¹¹.

Traduction d'une lettre de Coire du 29 décembre 1838.

« Coire, le 29 décembre 1838.

» Monsieur le syndic Rigaud,

» C'est avec un véritable plaisir que tout Suisse qui a
» à cœur la prospérité de son pays, apprend comment
» toutes les sociétés petites ou grandes s'empressent de
» vous offrir des témoignages de leurs sentiments de
» vénération patriotique.

» Voué à l'industrie nationale, je me suis permis d'utili-
» liser la branche que j'en cultive pour rendre sensible
» l'opinion de véritables Confédérés et je prends la liberté
» de vous présenter les premiers exemplaires de ce léger
» hommage, dans l'espoir de les voir bien accueillis, et
» bien convaincu que vous verrez dans cette offrande
» autre chose qu'une entreprise mercantile.

» C'est avec une haute considération et d'un cœur vrai-
» ment patriote que j'ai l'honneur d'être

» Très H. [onoré] Monsieur votre très dévoué Confédéré

» (signé) J. Kellenberg ¹²

» à la ville de Riga. »

Le syndic Rigaud ajoutait dans son livre de notes une explication sur les cadeaux accompagnant la lettre par cette note : « 2 mouchoirs (foulard et coton) avec emblèmes patriotiques et 2 médaillons portant les noms *Rigaud* et *Monnard* et les armes des 2 Cantons. J'ai répondu le 3 janvier 1839 par une lettre de remerciements. »

LETTRE DE ZURICH

« Zurich, 10 janvier 1839.

» *A Monsieur le syndic J. J. Rigaud*

» Monsieur,

» Le citoyen qui aime sa patrie, se plait de se rappeler,
» à la fin de l'année, les événements qui, pendant son
» cours, apportèrent de la gloire ou de la honte, du bon-
» heur ou du malheur à son pays. Ainsi, mille et mille
» cœurs suisses sont, dans ces jours, remplis du souvenir
» des dangers dont nous menaçait le Gouvernement Fran-
» çais et surtout des sentiments courageux et magna-
» nimes que vous, Monsieur le syndic, et votre digne
» Collègue du Canton de Vaud avez montrés, en cette
» occasion à la Diète fédérale et qui furent si énergique-
» ment secondés par les braves milices des Cantons de
» Genève et de Vaud. Car ces sentiments et les actions
» qui en furent le fruit, ont trouvé partout et assurément
» aussi dans le Canton de Zurich les plus vives sympa-
» thies. Nous sommes intimément persuadés que les me-
» sures proposées par les députés de Genève et de Vaud
» étaient les plus conformes au droit et à la dignité de
» la Suisse.

» Des milliers de citoyens de notre Canton se sont
» réunis pour manifester leur admiration et leur recon-
» naissance envers les deux dignes Députés et envers les
» braves milices des deux Cantons, d'une manière propre
» à signaler l'importance de leur service et à conserver
» la mémoire de ces jours de crise. Nous aurions bien
» voulu pouvoir vous présenter à l'époque de la fin de
» l'année le souvenir que nous vous avons destiné comme

» un tribut des sentiments que nous venons d'exprimer ;
» mais l'ouvrage n'étant point encore achevé, nous sommes
» obligés pour le moment, de vous exprimer seulement
» par des paroles notre reconnaissance et notre respect. Nous aimons trop notre patrie, son honneur, sa
» liberté et son indépendance pour tarder à présenter nos
» hommages aux citoyens courageux qui ont le mérite
» d'avoir conservé à leur pays ces biens sacrés. Et puis
» il est si doux de n'avoir pas toujours à chercher chez
» nos ancêtres les nobles exemples de vertu civique; mais
» de pouvoir les signaler parmi nos concitoyens ! Et si
» de pareils exemples font grandir la Suisse aux yeux
» de l'Etranger, ils renforcent en même temps aussi le
» sentiment national. Quel ennemi pourrait encore se
» flatter d'opprimer la Suisse, si tous les citoyens se montrent aussi dévoués à sa défense, comme le firent dernièrement nos braves frères de Genève et de Vaud.
» Jamais les Suisses ne porteront les chaînes de l'Esclavage, pourvu qu'ils soient unis au jour du danger. Cette union salutaire, c'est donc ce qu'il nous faut rechercher avec ardeur.

» L'année 1838 vient de mettre en évidence de nouveau l'urgence de la réunion de nos moyens et de nos efforts. On y peut voir en même temps la faiblesse du Pacte fédéral et la puissance du patriotisme helvétique ; c'est une leçon importante pour le présent et pour l'avenir. Les cantons de Genève et de Vaud viennent de prendre une place glorieuse dans les annales de la Patrie et nous espérons que leur conduite si honorable portera de bons fruits.

» En vous exprimant, Monsieur, ces sentiments, nous vous prions d'en vouloir être l'interprète aussi auprès des milices de votre Canton, qui se sont armées pour

» la défense de la patrie, désirant en même temps que le
» projet que nous avons formé de témoigner d'une ma-
» nière plus durable notre reconnaissance et notre estime
» aux représentants et aux milices du Canton de Genève
» et de Vaud, puisse être accueilli plus tard avec bien-
» veillance.

» Veuillez agréer en attendant l'assurance de notre
» haute considération.

» Au nom de plus de cinq mille citoyens
» du Canton de Zurich¹³ :

» (signé) Zehnder D.[octeur] en M.[édecine],
» membre du Conseil d'Etat. »

La Députation du Canton « de Zurich, chargée de la
» remise d'un drapeau aux milices genevoises et d'une
» médaille d'or à M. le syndic Rigaud est arrivée à Ge-
» nève le 12 juin par le Bateau à Vapeur¹⁴. »

Nous pouvons supposer d'après ce texte que la Dépu-
tation venait de Lausanne où elle avait dû procéder à la
même cérémonie à l'égard du professeur Monnard et des
milices du Canton de Vaud. Peut-être les Archives de
Lausanne en gardent-elles le souvenir ? Cette délégation
se composait des personnes suivantes : *au civil* : MM.
Fourrer, Président du Grand Conseil ; *Ruttimann*, avo-
cat, et *Benz*, secrétaires du Grand Conseil. *Au militaire* :
MM. *d'Orelli*, lieutenant-colonel et cinq autres officiers
de tout grade accompagnés d'un officier d'ordonnance.
Il y eut un repas réunissant toutes les notabilités et au
dessert l'on porta des toasts patriotiques. Le syndic Ri-
gaud consignait le 4 mai 1839 ces détails et il insérait
dans son Livre de Notes une coupure de journal¹⁵ sur
laquelle on lit ce qui suit (nous résumons) : Les médailles

d'or destinées à MM. Rigaud et Monnard dues au burin de M. Aberli¹⁶. (à qui elles ont demandé trois mois de travail) ont été apportées... etc.

On voit sur la face principale, figurée par une femme, l'Helvétie inscrivant les noms de Vaud et de Genève sur une roche sur laquelle est posée une couronne de lauriers et au pied de laquelle sont appuyés le bouclier, le casque et l'épée de la patrie. Au-dessus on lit en exergue ces mots (ils ont été traduits par Rigaud, voir note 20) : *Aux Gardiens de l'honneur national*. Sur le revers on peut lire cette inscription : *Aux fidèles Suisses C. Monnard et J. J. Rigaud en reconnaissance des paroles dignes de nos ancêtres prononcées par eux à la Diète de Lucerne le XXXI août 1838 : Les Zurichois animés des mêmes sentiments*.

Les drapeaux d'honneur destinés aux milices de Genève et de Vaud avaient été peints par Luthy¹⁷. Enfin Rigaud notait simplement ces mots : « Dép. [utation] de Z. [urich] : jeudi 13 juin à 10 h. chez moi. »

Mais ce n'était pas fini. Ces deux messieurs devaient encore avoir le plaisir de recevoir une adresse, venue de par-delà les mers, des Suisses établis à Rio-de-Janeiro.

LETTRE DE RIO-DE-JANEIRO

*Lettre des Suisses établis à Rio-de-Janeiro
adressée à Messieurs Rigaud et Monnard.*

« Messieurs,

» Les Suisses domiciliés à Rio-de-Janeiro ne furent
» pas sans émotion, lorsqu'ils apprirent les discussions
» survenues avec le Gouvernement Français, ainsi que
» leur dénouement qui a été si honorable pour la Suisse.

» Ils s'empressent de vous témoigner leur reconnaissance
» pour le courage et le patriotisme que vous avez déployés
» à la Diète de 1838. Car, sans avoir des instructions pré-
» cises de vos Cantons, mais comptant sur le concours de
» vos concitoyens, vous n'avez pas hésité en prenant l'ini-
» tiative sur des événements aussi critiques, sacrifiant
» toute considération pour nous conserver une Patrie
» honorée.

» Vous avez, Messieurs, donné l'exemple d'un beau
» caractère et d'un grand dévouement. Par votre fermeté,
» vous avez placé le pays dans l'attitude qui lui convenait
» et remis sur la scène les sentiments magnanimes dont
» étoient animés nos ancêtres, lorsqu'il s'agissait de l'hon-
» neur et de l'indépendance de la Patrie.

» Les soussignés ont pensé vous offrir un hommage
» qui en perpétuât le souvenir. En vous priant de l'accep-
» ter, ils font des vœux pour votre bonheur, celui de vos
» familles et vous présentent, Messieurs, l'assurance de
» leur haute estime et considération.

» Rio-de-Janeiro, le 1^{er} juin 1839¹⁸.

» (signé) Jean-Henri Raffard. »

(Suivaient 40 signatures.)

De Rio-de-Janeiro fut adressée le 14 juin 1839 une lettre à Monsieur le Conseiller Prévost-Pictet¹⁹ contenant deux lettres pour chacun de ces Messieurs et l'annonce de l'arrivée ultérieure de trois médailles, en or, en argent et en bronze dans un écrin, pour le syndic Rigaud et pour le professeur Monnard. M. le Conseiller Prévost-Pictet était chargé de faire parvenir ces dons.

La médaille représentait d'un côté la figure de l'Amérique dont la main gauche s'empare de la sphère. Au loin

l'entrée de la barre de Rio-de-Janeiro, à droite la *Montagne du Pain de Sucre* (Pao de Assuar), à gauche le *Fort Santa Cruz*; la figure cache le Fort *Lages* qui doit se trouver au milieu. Sur le revers se trouvaient ces mots: *A Messieurs Rigaud et Monnard, Députés à la Diète de 1838*²⁰.

Nous voici arrivés au terme de cette étude sommaire des répercussions de l'affaire Louis-Napoléon. Comme on le voit, les témoignages arrivaient encore en juin 1839, soit 10 mois après les événements. C'est montrer l'estime et nous osons dire l'affection qu'on portait au syndic Rigaud et au professeur Monnard en raison de leur acte courageux et patriotique. Nous aimeraisons que ces quelques souvenirs restent comme un exemple tangible de ce que peuvent le courage et la fermeté au milieu des situations délicates ou difficiles, dont notre histoire a donné maints exemples.

Gustave DOLT.

A N N E X E

Grâce à l'amabilité de M. le professeur Eugène Mottaz qui nous a donné en communication un article extrait du *Conteur Vaudois* des 10 et 17 juin 1911, concernant la réception des bannières données par le Canton de Zurich aux troupes vaudoises en 1838, nous pouvons ajouter certains détails et donner quelques extraits. Cet article est l'extrait conforme à celui qui parut dans la *Gazette de Lausanne* du 11 juin 1839.

Dans la députation zuricoise, nous relevons les noms suivants: *Tramblé*, lieutenant d'infanterie, *Rieter* et *Ott*, lieutenants de cavalerie, et *Studer*, lieutenant d'artillerie, qui nous permettent de compléter ce que nous disions plus haut.

La députation arriva le lundi 10 juin; le mardi 11 elle se rendit entre 10 h. et 11 h. chez M. Monnard. Remarquez qu'à Genève elle était à la même heure chez le syndic Rigaud. Le soir du 11 eut lieu le banquet. Le mercredi 12 la députa-

tion déjeunait avec M. l'inspecteur des milices et l'après-midi du même jour elle s'embarqua à Ouchy pour Genève, et c'est le jeudi matin qu'elle se rendit chez le syndic.

D'autre part, la description de la médaille ne coïncide pas exactement avec celle donnée par Rigaud, et l'inscription n'est pas dans la langue originale.

Voici maintenant quelques extraits de cet article : « La députation qui doit offrir aux milices vaudoises le drapeau que leur a décerné la Société militaire du Canton de Zurich est arrivée aujourd'hui 10 juin à Lausanne. Elle est composée de dix officiers, parmi lesquels on remarque M. le colonel Furrer, président du Grand Conseil. Cinq officiers vaudois, chargés de complimenter cette députation, se sont rendus auprès d'elle, à l'hôtel *Gibbon*. Dans la soirée, une sérénade lui a été donnée par la musique militaire.

» Demain, après la remise de la médaille en or destinée au premier député du Canton de Vaud à la Diète, la remise du drapeau aura lieu sur la place de Montbenon où se trouveront réunis environ 60 officiers de toutes armes, représentant les huit arrondissements militaires du Canton, et choisis surtout parmi les officiers qui ont fait la campagne de l'automne dernier ; la compagnie de chasseurs carabiniers, actuellement à l'école, une demi-batterie d'artillerie et la musique militaire.

» A onze heures du matin la députation de Zurich se rendra, de l'hôtel qu'elle occupe sur la place d'armes, accompagnée d'un détachement de chasseurs carabiniers et de la musique ; elle sera saluée à son arrivée par une salve d'artillerie.

» La remise du drapeau sera faite entre les mains de l'inspecteur des milices vaudoises, et des discours analogues à la circonstance accompagneront cette solennité, qui sera terminée par une salve de vingt-deux coups de canon.

» De là, le cortège se dirigera au Casino où un banquet aura été préparé et où sans doute le canon, la musique et surtout l'élan patriotique que réveillera ce jour mémorable, termineront une fête dont le souvenir restera toujours cher aux Vaudois.

» ...La remise du drapeau étant terminée, a été saluée de vingt-deux coups de canon, après quoi la troupe, s'étant for-

» mée en cortège, a accompagné la députation zuricoise au Casino, où un banquet d'environ 80 couverts avait été préparé.

» La salle, disposée avec autant de goût que d'élégance, rappelait dans ses emblèmes les circonstances mémorables qui avaient présidé à cette réunion. Le drapeau offert par Zurich dominait les trophées.

» Parmi les toasts qui ont été portés, on remarque les suivants :

» Par M. De Miéville, président du Grand Conseil : *A la Confédération suisse.*

» Par M. Furrer, président de la députation zuricoise : *Aux milices vaudoises.*

» Par M. le lieutenant-colonel Dupont : *Aux milices zuricoises...*

» Par M. le capitaine Veillon : *Aux autorités des Cantons de Vaud et de Genève...*

» Par M. De Miéville : *Au général Guiger.*

» Par M. Ruttimann : *A M. Monnard.*

» Par M. Monnard qui demande qu'on laisse de côté les hommes pour ne s'attacher qu'aux principes : ce sont eux qui protègent les républiques. Il porte donc un toast à *l'esprit national.*

» ...La cordialité, l'affection confédérale ont constamment animé un repas sans luxe, mais offert par l'amitié reconnaissante.

» ...Le mercredi, la députation a déjeuné avec M. l'inspecteur des milices et quelques officiers supérieurs chez M. Monnard. De là elle s'est rendue à Ouchy accompagnée de ces messieurs pour s'embarquer sur le bateau à vapeur et se rendre à Genève. »

Comme on le voit, cet article forme le complément nécessaire du nôtre et c'est pourquoi nous en avons cité quelques extraits.

G. D.

N O T E S

¹ Voir *Revue historique vaudoise*, mai-juin 1933.

² *Livre de Notes* pour les années 1838, 1839, par Jean-Jacques Rigaud, Premier syndic (Archives de familles : Rigaud III, 29). (Archives d'Etat de Genève.)

³ *Livre de Notes*, p. 47.

⁴ Nous n'avons pas trouvé d'indications sur ce nom. Voir *D.H.B.S.*, VI, 183.

⁵ Il n'existe pas de coupure de journal à ce sujet dans le *Livre de Notes*.

⁶ Nous respectons l'orthographe.

⁷ La séance mémorable eut lieu le 31 août 1838.

⁸ Id. p. 54.

⁹ Le *Nouvelliste Vaudois*, journal rédigé par Charles Monnard.

¹⁰ Nous manquons de détails sur cette coupe.

¹¹ Id. p. 59. Rigaud n'a pas relevé le texte de cette adresse.

¹² Id. p. 61. Jacob Kellenberg (1793-1873), fabricant à Walzhausen.

¹³ Id. p. 62.

¹⁴ On prenait volontiers le bateau à vapeur entre Lausanne et Genève, car cela économisait des frais de voiture.

¹⁵ Nous pensons qu'il s'agit d'une coupure du *Fédéral*, d'après le caractère et le papier.

¹⁶ Jean Aberli (1774-1851), graveur suisse qui exécuta de nombreux travaux, entre autres le sceau de la Confédération de 1815. (*D.H.B.S.*, I, 35.)

¹⁷ Jean-Georges Luthy, peintre, né à Soleure en 1813. (*S.K.L.*, IV, 288.)

¹⁸ Id. p. 76.

¹⁹ Soit Jean-Gaspard *Prévost-Pictet*, conseiller d'Etat (1777-1851).

²⁰ A propos de ces médailles nous aimerais ajouter ce qui suit : L'inscription gravée sur le droit de celle de Zurich est en allemand. En voici le texte : *Den Hütern des Nazionalehre* et sur le revers on lit : *Den Biedern Schweizern C. Monnard und J. J. Rigaud verdanken das der Ahnen würdige Wort. Luzern XXXI August 1838, die gleichgesinnten Zürchern.* L'Helvétie inscrit les mots *Waadt* et *Genf* sur le rocher. Pour la médaille des Suisses de Rio-de-Janeiro, l'Amérique est figurée par une Indienne au chef empanaché et posant le pied sur un alligator. Le Pain de Sucre est assez effacé et en général l'exécution n'est pas merveilleuse. Ces médailles sont exposées au Musée d'Art et d'Histoire de Genève, dans la vitrine des médailles historique sous le titre : *Événements de 1838*. Nous avons pu les voir grâce à l'amabilité de M. le Dr A. Röhrich, Conservateur du Cabinet de numismatique.